

Jean Eudes GUERIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la compagnie régionale de Versailles

**Association Ensemble 2 Générations
31 Bis Avenue Villeneuve l'Etang
78 000 Versailles**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025**

Commissaire aux comptes
29, avenue Pasteur 78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 50 39 68 88

RCS Versailles 491 702 007

JEU

Jean Eudes GUERIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la compagnie régionale de Versailles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ensemble 2 Générations relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2026 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

Commissaire aux comptes
29, avenue Pasteur 78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 50 39 68 88

RCS Versailles 491 702 007

JEG

Jean Eudes GUERIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la compagnie régionale de Versailles

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes sont constitués principalement :

Pour les recettes des subventions et des participations des Binômes.

Pour les dépenses des frais de fonctionnements

Nous avons contrôlé ces postes et nous nous sommes assurés de leur réalité

Vérifications spécifiques

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévus par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil.

Commissaire aux comptes
29, avenue Pasteur 78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 50 39 68 88

RCS Versailles 491 702 007

JEG

Jean Eudes GUERIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la compagnie régionale de Versailles

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

Commissaire aux comptes
29, avenue Pasteur 78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 50 39 68 88

RCS Versailles 491 702 007

JEG

Jean Eudes GUERIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la compagnie régionale de Versailles

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Celle le 13 Mars 2026

Jean Eudes GUERIN

Commissaire aux comptes

GUERIN ET ASSOCIES

29, avenue Pasteur
78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 62 63 77 65
jeaneudes.guerin@wanadoo.fr

Commissaire aux comptes
29, avenue Pasteur 78170 La Celle Saint Cloud
Tél : 06 50 39 68 88

RCS Versailles 491 702 007

E2G FRANCE

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Soldes N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE

Provisoire

Hors simulation

Avec brouillard

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
Immobilisations corporelles					Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières					Réserves :		
					- Réserve légale		
					- Réserves réglementées		
					- Autres		
TOTAL I					Report à nouveau	751 423	749 529
Actif circulant :					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 198	1 894
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Subventions d'investissement		
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	754 621	751 423
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		22 000
Autres	72 626		72 626	42 120	Emprunts et dettes assimilées	1 000	1 331
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisses)	838 695		838 695	757 007	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	20		20		Autres		
TOTAL II	911 341		911 341	799 127	TOTAL III	43 834	24 373
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	44 834	25 704
TOTAL GENERAL (I+II+III)	911 341		911 341	799 127	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	911 341	799 127

JFC

E2G FRANCE

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Solides N-1 de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Provisoire

Avec brouillard
Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	11 874	12 793
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	187 724	165 974	Subventions d'exploitation	335 747	
Impôts, taxes et versements assimilés			Reprise sur amort., déprec. et prov.		49 000
Rémunération du personnel	366 140	340 216	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	127 561	105 023	Autres produits	308 871	209 390
Dotations aux amortissements			PRODUITS FINANCIERS	20 031	10 529
Dotations aux provisions	(22 000)	22 000			
Valeurs compla. immo. incorp. et corp. cédées		42 000			
Autres charges	2 098	(1)			
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	661 523	675 212	TOTAL (I)	676 524	281 712
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	12 000		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 500	397 770
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	1 303	2 376			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	674 826	677 588	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	678 024	679 482
BENEFICE OU PERTE	3 198	1 894			
TOTAL GENERAL	678 024	679 482	TOTAL GENERAL	678 024	679 482

Association Ensemble2Génération France
Siret 491 955 886
31 bis av. de Villeneuve l'Etang – 78000 Versailles

Annexe association

Comptes annuels 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 911 340,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 197,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/07/2026 par les dirigeants.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1. Comptabilisation, présentation du CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

2.2. Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important : Préciser les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Etat des créances = 72 626 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	72 626	72 626	
TOTAL	72 626	72 626	

3.2. Produits à recevoir par postes du bilan = 72 626 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	72 626
Disponibilités	
TOTAL	72 626

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Provisions = 0 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	22 000		22 000		
TOTAL	22 000		22 000		

4.2. Etat des dettes = 156 720 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 000	1 000		
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales	36 834	36 834		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 000	7 000		
Produits constatés d'avance	111 886	111 886		
TOTAL	156 720	156 720		

4.3. Charges à payer par poste du bilan = 7 000 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	7 000
TOTAL	7 000

4.4. Produits constatés d'avance = 111 886 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires = 678 024 E

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	11 874	100,00%
TOTAL	11 874	100,00%

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	14	0

7. DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

7.1. Produits à recevoir = 72 626 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	72 626
Produit à recevoir (468700)	72 626
TOTAL	72 626

7.2. Charges à payer = 7 000 E

Charges à payer	Montant
Autres dettes :	7 000
Charges à payer (468600)	7 000
TOTAL	7 000

7.3. Produits constatés d'avance = 111 886 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produit constatés d'avance (487000)	111 886
TOTAL	111 886

Résultats des 5 derniers exercices

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 874	12 793	16 543	16 370	11 450
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, & provisions	- 17 499	- 22 730	2 204	87	- 37 768
c) Impôts sur les bénéfices	1 303	2 376	3		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	- 18 802	- 25 106	2 201	87	- 37 768
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 198	1 894	10 917	87	-46 149
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	14	11	7		
b) Montant de la masse salariale	366 140	340 216	325 745	316 833	186 255
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	126 601	105 023	101 475	75 176	44 354

Observations complémentaires :